

<b>Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale</b>	<b>M2</b>
<b>Action 4 : développer les infrastructures et les réseaux de demain</b>	<b>A4</b>
<b>Multimodalité et solutions innovantes</b>	<b>359</b>

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** le Code des Transports,  
**VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,  
**VU** le budget voté au titre de l'exercice 2021 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,  
**VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 14 décembre 2021,

**CONSIDERANT** le débat d'orientations budgétaires intervenus lors de la séance du Conseil régional des 21 et 22 octobre 2021,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** le rejet de l'amendement CS4.3 relatif aux solutions innovantes pour une mobilité durable en milieu rural présenté par le groupe L'Ecologie Ensemble,

**CONSIDERANT** la tenue de la commission Infrastructures, transports et mobilités durables

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

l'inscription au Budget primitif 2022 d'une dotation de 26 355 000 € d'autorisations de programme, de 16 798 675 € d'autorisations d'engagement, de 4 815 000 € de crédits de paiement en investissement et de 2 766 675 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n°359 « Multimodalité et solution innovante »,

**AFFECTE**

une autorisation de programme de 25 800 000 € pour la mise en place d'un système régional de distribution,

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement de 16 000 000 € pour la mise en place d'un système régional de distribution,

**AFFECTE**

une autorisation de programme de 500 000 € pour l'accompagnement des Autorités Organisatrices de la Mobilité,

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 500 000 € pour l'accompagnement des Autorités Organisatrices de la Mobilité,

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 100 000 € pour les actions de communication liées à l'accompagnement des Autorités Organisatrices de la Mobilité,

ATTRIBUE

une subvention de fonctionnement de 18 675 € à l'Observatoire régional des transports et des mobilités pour l'année 2022,

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante d'un montant de 18 675 €.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and horizontal strokes, positioned below the name of the signatory.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe L'Ecologie Ensemble

Abstentions : Groupe Démocrates et progressistes

*Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.*

REÇU le 20/12/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs